

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION - CAC-2026-RECHERCHE-05

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 10 1 FEV. 2026

Date de transmission : 10 1 FEV. 2026

Date de réception rectorat : 11 1 FEV. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DE L'APPEL À PROJETS ÉRASME V4 : VALIDATION DES LAURÉATS

- VU le code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU la présentation de l'appel à projets ERASME V4 : validation des lauréats annexée à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 26 janvier 2026 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver l'appel à projets ERASME V4 - validation des lauréats telle que définie dans le document annexé à la présente délibération.

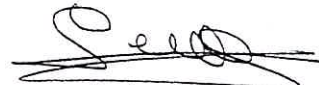
ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 26 janvier 2026

La Présidente de l'Université



Karine BERGES

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombre de membres présents et
représentés participant à la délibération :
46
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 17

***Modalités de recours** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



Erasme

UPEC, UNIVERSITÉ ENGAGÉE

AAP transformants Erasme – CAC

26 janvier 2026



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE



Ce programme a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence «ANR-21-EXES-0009 »

Eligibilité des projets de l'AAP transformants vague 4



19 projets déposés/ 16 projets étudiés

3 projets rejetés par le jury (vote majoritaire):

- * un projet déposé en retard (Gynette)

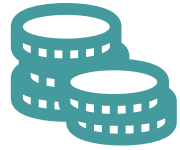
- * 2 projets déposés par un membre hors communauté Upec (SCRIN-EPHAD, FHP)

2 projets avec ajout de pièces le lendemain de la deadline

- AD-FAG et INOVIPLUS : ajout d'une lettre d'engagement partenaire
- PSB : modification du montant de financement demandé et du budget

Total : 16 projets évalués par le jury et ayant fait l'objet de délibérations

Budget de l'AAP transformants vague 4



Enveloppe globale de l'année	700 000 €
Montant demandé	2 207 225 €
Montant distribué	700 000 €
Montant disponible	0 €

Résultats de l'AAP transformants vague 4



16 projets évalués/ 8 projets lauréats

6 projets financés ont une valence Recherche/formation
2 projets Festival culturel/politique/formation
1 projet partenarial sur l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations
Pas de projets étudiants financé (un seul présenté)

Projets sélectionnés par le Jury ERASME

Projet	Montant demandé (€)	Montant proposé (€)
INTERLETRAL Projet de diffusion pédagogique: construction d'un site trilingue en linguistique et études littéraires/ Partenariat avec des universités argentines + lycées (à renforcer)	24 842	24 842
JEO Montage d'un spectacle à vocation citoyenne et scientifique sur les déchets/ partenariats avec collectivités territoriales, associations et troupe théâtrale	20 000	20 000
FICPOL2- Festival Fiction de la Politique 2 ^{ème} édition festival de fiction politique/Partenariats territoriaux + fondations nationales	20 000	15 000

Projets sélectionnés par le Jury ERASME

Projet	Montant demandé (€)	Montant proposé (€)
INNOVIPLUS Projet à valence recherche: construction logiciel pour « traduction » des graphiques à destination des étudiant.es malvoyant.es/ partenariat Orange	100 000	100 000
TREMPLIN INCLUSION Dispositifs d'appui à la recherche de stage et alternances + sensibilisation aux discriminations au travail/ partenariat Mozaïck	110 000	80 000
DECIDER Projet à valence recherche/formation: formalisation des décisions en situation d'urgence/ partenariat urgentistes	200 000	160 000

Projets sélectionnés par le Jury ERASME

Projet	Montant demandé (€)	Montant proposé (€)
AD-FAG Projet à valence recherche: construction d'un jumeau numérique hospitalier/ partenariat hôpital	193 800	180 158
TRansEPLoc Projet recherche en appui aux pol publiques: construction d'une référentiel de transition écologique dans l'aménagement et l'urbanisme/ partenariat avec des EPL et Société Aménagement du Val de Marne	125 000	120 000

Acronyme projet	Quelle est votre appréciation globale du projet ? <u>Tout avis doit être argumenté</u>	Quel montant de financement Erasme accorderiez-vous à ce projet ?	Montant demandé	Coût total du projet
INTERLETRAL	Le Jury ERASME souhaite soutenir ce projet à la hauteur du financement demandé. Attention toutefois aux vacances enseignantes pour la traduction n'est pas éligible à ce financemen (3000 euros). La traduction devra être effectuée sous une autre forme.	24 842,00 €	24 842,00 €	49 852,00 €
WEMI-UPEC	Le Jury ERASME reconnaît à la fois l'intérêt pédagogique du projet et son impact pour la communauté étudiante (création d'une radio/media Upec) et valorise le rapprochement avec Radio Campus. Il se questionne toutefois sur le dispositif de financement et d'animation proposé qui repose sur le financement d'un contrat doctoral sans projet scientifique suffisamment clair, sans précision de la section disciplinaire concernée et sans direction scientifique mentionnée. Le Jury préconise de se rapprocher de la DEVE pour l'avenir du projet et de prospecter auprès des acteurs du territoire qui disposent déjà de matériel (studio d'enregistrement MJC Club de Créteil par exemple).	0,00 €	198 500,00 €	198 500,00 €
FICPOL2	Le Jury ERASME décide de financer le projet à hauteur de 15 000 euros compte tenu du son intérêt et de son impact sur le territoire. Toutefois, les lignes budgétaires du projet validées par le Jury doivent être strictement respectées notamment concernant le financement du stagiaire. Il reviendra à l'équipe projet, de prendre contact avec l'équipe ERASME en amont du lancement du projet pour s'assurer du bon déroulement du projet et de la programmation des dépenses.	15 000,00 €	20 000,00 €	32 500,00 €
Horizon pro	Malgré l'intérêt du projet et la qualité du dossier, le Jury considère qu'il propose un caractère transformant insuffisant et que les partenariats indiqués ne sont pas suffisamment explicites et ne mentionnent pas suffisamment le transfert de compétences au-delà de leurs prestations.	0,00 €	161 335,00 €	267 041,00 €
JEO	Le Jury ERASME a décidé de soutenir financièrement ce projet qui a retenu son intérêt en termes de valorisation de la recherche scientifique et d'engagement des chercheurs en faveur de la transitions écologique (déchets). Toutefois, il souligne la nécessité d'élargir les partenariats aux acteurs territoriaux plus proches des sites de l'UPEC (Val de Marne, Seine et Marne...).	20 000,00 €	20 000,00 €	43 430,00 €
CURAPAIN-up	Bien que le jury reconnaisse l'intérêt sociétal du projet (prise en charge de la douleur)- et la clarté de ses objectifs, il n'a pas retenu le projet qui est apparu comme très centré sur la dimension pédagogique d'une composante (Kiné). Il recommande d'explicitier davantage les objectifs et impacts en termes de recherche et de valorisation de la recherche pour l'ensemble de l'université ainsi que de le co-construire davantage de manière à plus impliquer les partenaires notamment en termes de financements.	0,00 €	149 240,00 €	149 240,00 €
AD-FAG	Le Jury ERASME juge ce projet ambitieux, solide en termes d'impacts et propose de le soutenir quasi-intégralement ce projet. Il souligne la qualité des objectifs et des partenariats fournis. Le financement se concentre essentiellement sur le contrat doctoral et l'ingénieur pédagogique.	180 158,00 €	193 800,00 €	252 600,00 €

INOVIPLUS	Le Jury ERASME reconnaît la qualité du projet et son impact sociétal. Ainsi il accorde le financement du contrat doctoral tel que demandé par les porteurs de projets.	100 000,00 €	100 000,00 €	125 000,00 €
TREMLIN INCLUSION	Considérant le projet comme intéressant pour la professionnalisation des étudiants et la lutte contre l'auto-limitation et les discriminations, le Jury ERASME a décidé de financer partiellement le projet à hauteur de 80 000 euros pour une première expérimentation avec les deux composantes.	80 000,00 €	110 000,00 €	202 870,20 €
GreenLab-ESR-GES-PH2	Le projet a été jugé intéressant et de qualité. Mais, compte tenu du fait que le projet avait déjà été lauréat pour sa première phase, le jury a privilégié le lancement de nouveaux projets pour l'enveloppe financière de cette session.	0,00 €	121 513,00 €	121 513,00 €
UPEC EnerSense	Le Jury ERASME juge le projet très intéressant mais sans doute trop ambitieux pour être réaliste. En particulier, concernant la rénovation du bâti et l'installation des panneaux photovoltaïques, il conviendrait de construire le projet avec la DPDD dans un souci de cohérence globale à l'Upec, de faisabilité et de ciblage des bâtiments. Le Jury invite les porteurs à retravailler le projet et à le redéposer sur la prochaine vague.	0,00 €	184 407,50 €	194 407,50 €
PSB	Le projet est intéressant dans ses objectifs mais le Jury ERASME considère que la présentation du budget est insuffisante (pas de partie recettes). Aussi, il questionne la réduction budgétaire d'un montant supérieur à 100 000 euros intervenue après la date de dépôt présentée sans co-financement supplémentaire, ni adaptation du projet.	0,00 €	173 840,00 €	290 578,00 €
MENSA	Le Jury considère le projet comme très séduisant dans ses objectifs (ODD, dimension formations, etc...) mais peu réalisable compte tenu du budget centré sur l'investissement et la formation. Un tel projet devrait être co-porté avec le CROUS chargé de la restauration universitaire.	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
GeoFemmes	Le Jury ERASME a été sensible au thème du projet qui rentre dans les objectifs ERASME (ODD, science engagée, inclusion) mais considère qu'il doit être retravaillé en s'appuyant sur d'autres laboratoires (LIRTES, LabUrba) et en recommandant de développer des collaborations avec le SSE et des associations du territoire travaillant plus précisément avec les migrants. Il recommande aussi de préciser les objectifs scientifiques du contrat doctoral, sa section disciplinaire et sa direction scientifique.	0,00 €	199 905,00 €	199 905,00 €
DECIDER	Le projet a été retenu par le Jury ERASME mais le financement s'est concentré sur le contrat doctoral demandé en limitant les frais de missions, de bouche et les frais de matériel d'équipement (Lunettes TOBBI Pro)	160 000,00 €	200 000,00 €	211 000,00 €
TransEPLoc	Le Jury ERASME a retenu l'intérêt du projet et lui accorde un financement limité au contrat doctoral.	120 000,00 €	125 000,00 €	159 000,00 €

GYNETTE	Après vérification du statut du déposant, le Jury ERASME a décidé de considérer ce projet comme "non éligible" au motif que le déposant est un acteur externe. La note de cadrage de l'AAP vague 4 stipule que le dépôt doit impérativement être réalisé par un acteur interne à l'UPEC.	0,00 €
SCRIN-EHPAD	Après vérification du statut du déposant, le Jury ERASME a décidé de considérer ce projet comme "non éligible" au motif que le déposant est un acteur externe. La note de cadrage de l'AAP vague 4 stipule que le dépôt doit impérativement être réalisé par un acteur interne à l'UPEC.	0,00 €
FHP	Le Jury ERASME a décidé de considérer ce projet comme "non éligible" au motif que le déposant demandeur est un acteur externe. La note de cadrage de l'AAP vague 4 stipule que le dépôt doit impérativement être réalisé par un acteur interne à l'UPEC.	0,00 €

AAP transformants Erasme

L'objectif de ce document est de vous de vous donner des recommandations dans le cadre du respect du Règlement général sur la protection des Données Personnelles

Recommandations - Protection des données personnelles

La candidature à l'AAP transformants Erasme implique le recueil d'un certain nombre de données personnelles par les candidats et leurs prestataires :

- Nom, prénom, fonction des membres de l'équipe projet,
- Email du porteur de projet, expériences professionnelles, potentiellement le CV
- Coordonnées des prestataires

En tant que membre du circuit de validation des dossiers projets, vous aurez accès à l'intégralité des informations des dossiers.

Au regard du Règlement général sur la protection des données, nous vous demandons de bien vouloir respecter **la confidentialité des informations** dont vous aurez connaissance en tant que membre du circuit de validation.

Nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes :

- Ne jamais communiquer ou partager vos identifiants et code d'accès
- Privilégier l'utilisation de votre ordinateur professionnel et respecter les mesures de sécurité de l'UPEC. Dans tous les cas, nous vous invitons à suivre les recommandations données par la DSI et le RSSI sur le site internet de l'UPEC :
 - La charte informatique de l'UPEC
 - Et [Cybersécurité : adoptez les bons gestes !](#)
- Assurer la sécurité des fichiers extraits en les chiffrant (« crypter »).
Une boîte à outils vous expliquant les logiciels utilisables se trouvent dans l'intranet : <https://intranet.upec.fr/vie-de-l-etablissement/informatique-libertes>
Pour les étudiants, vous pouvez sécuriser vos fichiers en les chiffrant avec un outil gratuit et simple d'utilisation, « 7zip » téléchargeable à partir du lien suivant : <https://www.7-zip.org/>
- Supprimer les fichiers que vous auriez pu télécharger ou enregistrer sur votre ordinateur (ainsi que les éventuelles copies papier) une fois votre expertise réalisée.
- En cas d'incident (perte, vol, piratage...) ou de suspicion d'incident, informer immédiatement l'administrateur l'équipe Teams (aap-erasme@u-pec.fr), la DSI via un ticket sur l'outil GLPI et la cellule DPO (dpo@u-pec.fr), l'UPEC ayant notamment l'obligation

de déclarer à la CNIL les violations de données personnelles pouvant porter une atteinte aux droits des personnes concernées.

→ Vous signaler à l'administrateur de l'équipe Teams chargé de la gestion des habilitations si vous arrêtez votre mission ou en cas de départ de l'université (aap-erasme@u-pec.fr).